

## AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION

L'Assemblée Générale Mixte Ordinaire annuelle et Extraordinaire de la Société Fleury Michon SA (Euronext compartiment B) sera réunie le jeudi 26 mai 2016 à 17h00 au siège social, route de la Gare, La Meilleraie Tillay, 85700 POUZAUGES, dans la salle Conférence, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration, rapport du Président du Conseil d'administration sur l'organisation des travaux du conseil et les procédures de contrôle interne, rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur les comptes consolidés 2015, sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Nouveau Code de Commerce, et sur le rapport du Président du Conseil d'administration ;
- Rapport du Conseil d'administration sur les opérations d'attribution d'actions gratuites conformément aux dispositions de l'article L 225-197-4 du Code de commerce,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Approbation d'une convention réglementée : conclusion de la convention de garantie en faveur de la filiale italienne P.F.I. pour sûreté de la réalisation d'une opération de factoring (décision CA 1.4.2016) ;
- Approbation d'une convention réglementée : conclusion de la convention d'animation stratégique valant avenant au contrat de prestations de services avec la Société Holding de Contrôle et de Participations – S.H.C.P. (décision CA 1.4.2016) ;
- Approbation d'une convention réglementée : conclusion de la convention de garantie en faveur de la filiale italienne P.F.I. en garantie d'un emprunt, à concurrence de la moitié de son montant, et, pour l'autre moitié du montant de l'emprunt, à titre de contre-garantie de la garantie accordée par la société Beretta, ledit emprunt étant destiné à financer un investissement (décision CA 17.12.2015) ;
- Approbation d'une convention réglementée : poursuite de l'engagement de caution consenti pour sûreté des emprunts contractés par Platos Tradicionales ;
- Approbation d'une convention réglementée : poursuite de l'engagement de caution au profit de la société Delta Daily Food (Canada) ;
- Approbation d'une convention réglementée : poursuite de la convention de compte courant d'actionnaire avec la société Très Bien Merci ;
- Approbation d'une convention réglementée : poursuite de la convention de garantie pour sûreté d'un emprunt devant être contracté par P.F.I. ;

**Fleury Michon**  
Société au capital de  
13.382.658,85€  
Siège social  
la Gare  
85700 Pouzauges  
572 058 329 RCS  
La Roche sur Yon

Fleury Michon  
éligible PEA PME

Prochaine  
publication :  
**21 Juillet 2016**  
Après bourse  
Chiffre d'affaires  
1<sup>er</sup> semestre 2016



- Approbation d'une convention réglementée : poursuite de la convention de garantie complémentaire pour sûreté d'un emprunt devant être contracté par P.F.I. ;
- Quitus aux membres du Conseil d'administration ;
- Affectation des résultats ;
- Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice en cours ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration pour procéder à des rachats d'actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social dans les conditions prévues par les articles L 225-209 du Nouveau Code de Commerce ;
- Proposition de renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Nicolas Le Chatelier pour une durée de trois années prenant fin lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et tenue en 2019 ;
- Constatation du non-renouvellement des mandats d'administrateur de Monsieur Yves Gonnord et de Monsieur Philippe Tharaud ;
- Proposition de nomination de Madame Claire Gonnord en qualité d'administrateur pour une durée de trois années prenant fin lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et tenue en 2019 ;

## Assemblée Générale Extraordinaire :

- Rapport du Conseil d'administration, rapport spécial des Commissaires aux comptes;
- Attribution d'actions gratuites au profit de certains salariés de la société ou de certaines des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce ;
- Délégation au Conseil d'administration pour une durée de dix-huit mois aux fins de déterminer le nombre d'actions attribuées à chaque salarié bénéficiaire ainsi que le nombre maximal d'actions attribuées, les catégories de salariés concernées, ainsi que les autres caractéristiques de l'opération non fixées par l'assemblée et qui sont de la compétence du Conseil d'administration ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au profit du Directeur général, en vue de réduire le capital social par annulation des actions qui pourraient être acquises dans le cadre des rachats d'actions ;
- Pouvoirs.

Le texte des résolutions est publié au BALO du mercredi 20 avril 2016.

## Fleury Michon

Fondée en 1905, Fleury Michon est aujourd'hui encore une entreprise familiale et indépendante de taille intermédiaire.

Les 3.900 collaborateurs sont rassemblés autour du projet d'entreprise Aider les Hommes à manger mieux chaque jour.

Elle est implantée en France, en Italie, en Espagne, en Slovénie et au Canada.

En France, elle est n°1 en GMS en charcuterie libre-service, en plats cuisinés frais et en surimi.

Fleury Michon est le n°1 des plateaux-repas livrés aux entreprises en région parisienne.



## Contacts

### Investisseurs, analystes, journalistes financiers

Jean-Louis ROY,  
Directeur administratif & financier

### Autres journalistes et médias

Cyril TRANCHANT,  
Responsable communication financière

☎ 02 51 66 30 20

[infos.finances@fleurymichon.fr](mailto:infos.finances@fleurymichon.fr)  
[www.fleurymichon.fr](http://www.fleurymichon.fr)